



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

Présents : Mmes MM. André SIMON, Didier ERULIN, Yolande CHERY, Christiane PERON, Thomas BAGRIN, Pascal GRANGER, François PIGEON, Roger LORILLOT, Elodie BONNEFON, Isabelle BAUSIER, Corinne MARCHAND et Stéphane RAGONNET (arrivé à 19h20).

Absents excusés : M. Thomas MÉNAGÉ et Mme CHAMTON Line.
Mme CHAMTON Line donne procuration à Mme BONNEFON Elodie.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme Yolande CHERY a été nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 20 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

DATE DE CONVOCATION : 04.04.2017 **DATE D'AFICHAGE** : 04.04.2017

Nombre de conseillers en exercice : 14 Présents : 13 Votants : 13

ORDRE DU JOUR

I-II-III) COMPTES DE GESTION 2016 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016 : DÉLIBÉRATIONS

COMPTE DE GESTION : BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION : BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF : BUDGET PRINCIPAL

Monsieur SIMON donne le détail article par article de la Section de Fonctionnement.

La vue d'ensemble fait apparaître un excédent cumulé de **189 073.72 €**.

Le Maire donne ensuite le détail par programme de la Section d'investissement.

La vue d'ensemble fait apparaître un excédent cumulé de **149 119.80 €** (hors restes à réaliser)

Le Maire passe ensuite la présidence au 1^{er} adjoint et quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote :

Votants : 11

Voix pour : 11

Le Compte Administratif est approuvé à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT : BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **189 073.72 Euros**.

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Compte 1068 "Excédent de fonctionnement capitalisé" 4 620.75 Euros

- Compte 002 "Report à nouveau - solde créditeur 184 452.97Euros

COMPTE ADMINISTRATIF : BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur SIMON donne le détail article par article de la Section de Fonctionnement.

La vue d'ensemble fait apparaître un excédent cumulé de **47 390.50 €**.

Le Maire donne ensuite le détail par programme de la Section d'investissement.

La vue d'ensemble fait apparaître un excédent cumulé de **46 701.94 €** (hors restes à réaliser)

Le Maire passe ensuite la présidence au 1^{er} adjoint et quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote :

Votants : 12

Voix pour : 12

Le Compte Administratif est approuvé à l'unanimité

AFFECTATION DU RESULTAT : BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **189 073.72 Euros**.

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Compte 001, affectation à l'excédent reporté d'investissement soit **46 701.94 €**
- Compte 002 affectation à l'excédent reporté de fonctionnement soit **47 390.50 €**

IV) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017 : DÉLIBÉRATION

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir procéder au vote des subventions communales pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

12 voix Pour, 0 voix contre et 1 abstention,

-Vote les subventions suivantes:

Association de Chasse (ACCA)	450.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	500.00 €
ARIPE	450.00 €
Comités des Fêtes	3 500.00 €
UNRPA	850.00 €
Association des donneurs de sang	50.00 €
FNACA	100.00 €
Club tennis de table Ouchamps	450.00 €
Tennis club Fougères-Ouchamps	450.00 €
Union Sportive Fougères-Ouchamps (football)	450.00 €

V) VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES EN 2017 : DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal doit se prononcer comme chaque année sur les taux des taxes directes locales.

Vu l'état 1259 TH-TF de notification des taux d'imposition de 2016 de la taxe d'habitation et des taxes foncières communiqué par les services fiscaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par

9 voix Pour, 1 voix contre et 3 abstentions,

Décide d'augmenter de 0.5 le taux de la taxe d'habitation et de reconduire les taux d'imposition du foncier tel que suit :

Taxe d'habitation :	17.00 %
Taxe foncière bâtie :	22. 50 %
Taxe foncière non bâtie :	58.00 %

VI) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017 : DÉLIBÉRATIONS

BUDGET PRINCIPAL

Le Maire présente au Conseil Municipal le détail du budget primitif pour l'année 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à

- 664 053.00 euros pour la section de Fonctionnement
- 362 270.00 euros pour la section d'Investissement

Après sa présentation, le budget est ensuite voté chapitre par chapitre par le conseil municipal.

Votants : 13

Voix pour : 13

Par conséquent, tous les chapitres sont votés à l'unanimité.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire présente au Conseil Municipal le détail du budget primitif pour l'année 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à

- 143 060.00 euros pour la section de Fonctionnement
- 105 756.00 euros pour la section d'Investissement

Après sa présentation, le budget est ensuite voté chapitre par chapitre par le conseil municipal.

Votants : 13

Voix pour : 13

Par conséquent, tous les chapitres sont votés à l'unanimité.

VII) RENOUVELLEMENT CONVENTION DÉPÔT DE PAIN : DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire explique que la convention avec Mr LEDIEU Pascal arrive à son terme.

Les 2 parties étant d'accord pour la renouveler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **accepte** à l'unanimité, le renouvellement de la convention dans les conditions suivantes :

- La mise à disposition de la petite salle de réunion sur le parking de la mairie pour y effectuer le dépôt de pain moyennant un loyer de 40,00 € mensuel par Mr LEDIEU Pascal
- Cette convention est faite du 1^{er} mai au 30 juin 2017
- Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention

VIII) VENTE CHEMIN DU PRATEAU : DÉLIBÉRATION

Dans le cadre de la vente du chemin Prateau, il est demandé de bien vouloir délibérer sur un tarif pour conclure ces opérations restées en attente depuis 3 ans:

- Vente de la commune d'Ouchamps à Mme GUEGUEN Catherine : parcelle cadastrée section G n°514, d'une superficie de 71 m² ;
- Vente de la commune d'Ouchamps à M. AUBERT Jean-Marc : parcelle cadastrée section G n°515, d'une superficie de 50 m² ;
- Vente de la commune d'Ouchamps à M. DUPONT Franck : parcelle cadastrée section G n°516, d'une superficie de 64 m² ;

Ces terrains se négocieront à hauteur de 1 € (un euro) le mètre carré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** les tarifs définis ci-dessus
- **Autorise** M. le Maire pour signer les documents liés à ce dossier.
- **Dit** que les frais d'actes sont à la charge des acquéreurs.

IX) PLAN COMMUNAL DE CIRCULATION : DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire explique que suite à la délibération prise le 09 mai 2016, il y a lieu d'apporter des modifications de la réglementation complémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

11 voix Pour, 0 voix contre et 2 abstentions,

- **Approuve** les modifications proposées par le Maire à savoir :
 - déplacement du panneau directionnel « Seur » à l'intersection entre la rue Victor Drugeon et la rue de la Varenne afin de dévier la rue Toussaint Galloux.
- **Mandate** le Maire pour la prise de l'arrêté correspondant et l'achat des panneaux nécessaires.

X) DÉMATÉRIALISATION DES ACTES AU CONTROLE DE LÉGALITÉ : DÉLIBÉRATION

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1;
Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Considérant que, après une consultation dans le cadre du code des marchés publics, la société Docapost Fast a été retenue pour être le tiers de télétransmission ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **décide** de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- **donne** son accord pour que le maire signe le contrat d'adhésion aux services de la société Docapost Fast pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité;
- **donne** son accord pour que le maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture du Loir-et-Cher, représentant l'Etat à cet effet.

XI) AFFAIRES DIVERSES

- Future mairie :
 - Devis travaux complémentaires de peinture 1 386.24 € TTC
 - Rappel : déménagement le lundi 15 mai 2017

- Désignation des assesseurs lors des élections législatives : 11 et 18 juin

11 juin 2017 :

- > 8H00 - 10H30 : M. PIGEON – Mmes BONNEFON - BAUSIER
- > 10H30 - 13H00 : MM SIMON – LORILLOT – Mme PERON
- > 13H00 - 15H30 : MM BAGRIN – GRANGER - RAGONNET
- > 15H30 - 18H00 : M SIMON – Mmes CHERY - MARCHAND

18 juin 2017 :

- > 8H00 - 10H30 : M ERULIN – Mmes CHERY - BONNEFON
- > 10H30 - 13H00 : MM GRANGER – LORILLOT – Mme PERON
- > 13H00 - 15H30 : MM SIMON – MÉNAGÉ – Mme CHAMTON
- > 15H30 - 18H00 : MM SIMON – LORILLOT – Mme MARCHAND

- Monsieur ERULIN informe le conseil municipal du menu prévu pour le repas du 14 juillet ainsi que les tarifs proposés ; à savoir :
 - Adulte : 7,00 €
 - Enfant : 5,00 €

Les plateaux seront réalisés par l'E.A. des Ateliers du Grain d'Or (entreprise de travailleurs handicapés).

PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 24 AVRIL 2017 A 19H00
SEANCE LEVÉE à 20H35